

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit  
6 rue du collège – 25800 Valdahon

## **Compte-rendu du Comité syndical**

**Séance du : 9 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis soit au siège du Département du Doubs, au 7 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, lieu choisi par le Comité, soit en visioconférence, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

### **Appel nominal**

#### **Collège Département**

**Titulaires votants** : M. Philippe ALPY, Mme Christine BOUQUIN, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN, Mme Sylvie LE HIR, M. Denis LEROUX, Mme Béatrix LOIZON (*visioconférence*), M. Pierre SIMON (*visioconférence*).

**Suppléants votants** :

**Ont donné pouvoir** :

#### **Collège EPCI**

**Titulaires votants** : M. Didier AUBRY, M. Yves BRAND, M. Gaston CHENU (*visioconférence*), M. Jacques DE GRIBALDI, M. Michel GRESSET, M. Albert GROSPERRIN (*visioconférence*), M. Serge GUINCHARD, M. Dominique JEANNIER (*visioconférence*), M. Michel LAB, M. Christian RATTE (*visioconférence*), M. Pierre VAUFREY, M. Thierry VERNEY.

**Suppléants votants** :

**Suppléants non votants** : M. Patrick LECHINE (*visioconférence*), M. Christian RETORNAZ.

**Ont donné pouvoir** : M. Gérard DEQUE à M. VERNEY, Mme Ghislaine VUILLER à M. LAB.

**Membre associé** : Mme Elsa MAILLOT, *Grand Besançon Métropole*.

#### **Etaient également présents**

M. Philippe JAMET, *DGS, Conseil départemental du Doubs* ; Mme Odile DELEVOYE, *Directrice de cabinet, Conseil départemental du Doubs* ; Mme Estelle COSTILLE, *Cabinet, Conseil départemental du Doubs* ; M. Gunther BAEKELANDT, *DUN adjoint, Conseil départemental du Doubs* ; M. Stéphane THOCKLER, *DSI, Pays de Montbéliard Agglomération (visioconférence)* ; M. Alain MERCIER, *DSI adjoint, Grand Besançon Métropole* ; M. Hervé GIRARDOT, *Directeur des infrastructures, Grand Besançon Métropole* ; M. Jean-Louis CHAUVIN, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Cyril PHILIPPONNAT, *Doubs Très Haut Débit* ; Mme Catherine MOINE, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Johan THIENARD, *Doubs Très Haut Débit*.

**Les convocations ont été légalement adressées le 29 mai 2020.**

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Modalités d'organisation des réunions pendant l'état d'urgence sanitaire
- 2) Mise aux voix du PV du Comité syndical du 19 décembre 2019

- 3) Approbation du compte de gestion 2019
- 4) Vote du compte administratif 2019
- 5) Affectation des résultats
- 6) Décision budgétaire modificative n°1 de 2020
- 7) Rapport annuel de la DSP de régie intéressée
- 8) Convention d'accès au génie civil souterrain et aérien du Syndicat mixte
- 9) Avenant à la Convention de Co-délégation de la BLHD et point d'avancement
- 10) Informations diverses

---

### Le Président ouvre la séance à 17h10

**M. LEROUX** remercie Mme BOUQUIN et les services du Département d'accueillir ce Comité syndical avec les moyens techniques permettant la visioconférence.

**M. LEROUX** fait le point en préambule sur la situation liée à la crise sanitaire. Les déploiements ont été sévèrement ralentis (400 à 500 lignes livrées au 2<sup>nd</sup> trimestre contre 4351 au premier). Ils ont repris à partir de fin avril avec les adaptations sanitaires nécessaires qui dégradent cependant les rendements. Il est encore difficile de mesurer pleinement comment les retards pourront être rattrapés à moyen terme. Quoiqu'il en soit, l'objectif d'avoir terminé les déploiements à fin 2022 reste identique. Quelques points encourageants sont notables parmi lesquelles la parfaite continuité de service assurée par le délégataire dans une période où les réseaux numériques étaient particulièrement sollicités, la poursuite des raccordements finals (+1800 depuis mi-mars) malgré le confinement ou encore le maintien des activités d'études préparant les déploiements des années 2021 et 2022. Par ailleurs, le Syndicat a avancé sur de nombreux autres sujets (suivi de la Régie, procédure de DSP, BLHD, etc.).

Avant toute opération de vote, **M. LEROUX** indique qu'une délibération doit être prise pour l'organisation du Comité syndical qu'il a voulu au moins partiellement en visioconférence dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire.

#### **1. Modalités d'organisation des réunions pendant l'état d'urgence sanitaire – Délibération n°01-2020**

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment l'article 6-I ;

Considérant que le Président a décidé que le Comité syndical devait se tenir en visioconférence ou à défaut par audioconférence pour les délégués qui le souhaitent ;

Considérant que cette décision a été portée à la connaissance de l'ensemble des délégués syndicaux dans la convocation à la première séance organisée pendant la période d'état d'urgence sanitaire, le 9 juin 2020 ;

Considérant que les modalités techniques de ladite séance ont été précisées en annexe de la convocation au Comité syndical ;

Le Comité syndical décide de déterminer :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin,

selon les conditions suivantes :

#### *A – Modalités d'identification des participants*

A l'ouverture de la séance, le Président fait l'appel nominatif des Délégués syndicaux présents en visioconférence et des pouvoirs dont chacun dispose, afin de vérifier que le quorum requis pour cette réunion (un tiers de présents ou représentés et deux pouvoirs possibles par délégué syndical) est atteint et de s'assurer que chaque Délégué syndical bénéficie d'une connexion optimale pour suivre la séance ;

Un technicien informatique est présent pendant toute la durée de la séance et s'assure de la fiabilité de la connexion internet pour chaque Délégué syndical.

Si au cours de la réunion, la connexion en visioconférence venait à s'interrompre, celle-ci sera remplacée par de l'audioconférence pour les élus concernés.

Le dispositif technique permet à tout élu de demander à prendre la parole au cours de la séance.

#### *B – Modalités d'enregistrement et de conservation des débats*

Les débats seront entièrement enregistrés via le logiciel Skype et seront conservés par les services du Syndicat.

Les votes seront repris dans chaque délibération selon les modalités habituelles.

#### *C – Modalités de scrutin*

Il ne peut être recouru qu'au vote au scrutin public qui se fait par appel nominal simplifié.

***Après appel nominal et selon les modalités décrites dans la délibération, le Comité syndical approuve à l'unanimité ces modalités d'organisation des comités syndicaux en visioconférence pendant la période d'état d'urgence sanitaire.***

\*\*\*\*\*

**M. LEROUX** constate que le quorum est atteint dans les deux collèges en incluant les élus en visioconférence.

M. VERNEY est désigné Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## **2. Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2019 – Délibération n°2-2020**

Ce procès-verbal a été adressé aux membres du Comité syndical en date du 6 janvier 2020.

***Le procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.***

## **3. Compte de gestion du receveur du Syndicat sur les opérations de 2019 – Délibération n°3 2020**

En application du Code général des collectivités territoriales, le Compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2019 doit être présenté au Comité syndical.

Etabli par le Receveur du Syndicat, ce Compte de gestion présente des chiffres en totale concordance avec ceux du compte administratif 2019.

Le résultat de clôture de l'exercice (y compris le cumul du résultat de l'exercice précédent) du Compte de gestion 2019 est en effet égal au solde d'exploitation du compte administratif 2019, soit 4 636 213,54 €.

De même, le résultat de clôture des opérations d'investissement est identique au solde d'investissement du Compte administratif 2019, soit 140 883,21 €.

***Les élus du Comité syndical, à l'unanimité, prennent acte de la communication du compte de gestion établi par le Receveur et arrêtent le compte de gestion 2019.***

## **4. Compte Administratif 2019 – Délibération n°4-2020**

Conformément au règlement intérieur et au Code Général des Collectivités Locales, **M. LEROUX** cède la place à **M. ALPY** en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2019.

Les comptes de l'ordonnateur et du comptable sont parfaitement concordants. Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

- section d'exploitation : 1 291 644,86 €
- section d'investissement : 114 873,47 €

Avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur, le compte de résultat 2019 s'établit au final avec un excédent global de 4 777 096,75 €, réparti comme suit :

- section d'exploitation : 4 636 213,54 €

- section d'investissement : 140 883,21 €

Les comptes sont récapitulés ci-après par chapitre :

EXPLOITATION					
DEPENSES	Voté 2019	Réalisé 2019	RECETTES	Voté 2019	Réalisé 2019
	12 573 568,68 €	5 484 008,50 €		12 573 568,68 €	6 775 653,36 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 705 100,00 €	1 975 440,81 €	Chapitre 013 Atténuation de charges	3 000,00 €	3 690,49 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	600 000,00 €	506 043,81 €	Chapitre 70 Produits des services	4 760 000,00 €	2 326 073,13 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	1 317,91 €	Chapitre 74 Dotations subventions et participations communauté de communes	2 436 000,00 €	2 595 850,45 €
Chapitre 66 Charges financières	540 000,00 €	524 031,81 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	240 000,00 €	183 369,66 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	95 600,00 €	85 687,16 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels	35 000,00 €	52 508,27 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €	Chapitre 042 opérations d'ordre de transferts entre sections	1 755 000,00 €	1 614 161,36 €
Chapitre 023 opérations d'ordre Virement à la section d'investissement	5 895 168,68 €	0,00 €			
Chapitre 042 opérations d'ordre de transferts entre sections	2 634 700,00 €	2 391 487,00 €	Chapitre 002 résultat d'exploitatin reporté	3 344 568,68 €	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Voté 2019	Réalisé 2019	RECETTES	Voté 2019	Réalisé 2019
	49 046 250,00 €	44 129 536,22 €		49 046 250,00 €	44 244 409,69 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	738 000,00 €	470 818,09 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement	16 052 000,00 €	13 834 007,50 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles	1 016 000,00 €	307 919,36 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	20 004 371,58 €	23 500 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	37 318 250,00 €	35 098 922,80 €	Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €
Chapitre 13 Subvention d'investissement	190 000,00 €	187 006,00 €	Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00 €	124,05 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 345 000,00 €	2 770 194,03 €	Chapitre 23 Immobilisations en cours	0,00 €	836 276,56 €
Chapitre 26 Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	Chapitre 021 opérations d'ordre - Virement de la section d'exploitation	5 895 168,68 €	
Chapitre 020 Dépenses imprévues	250 000,00 €	0,00 €	Chapitre 040 opérations d'ordre de transferts entre sections	2 634 700,00 €	2 391 487,00 €
Chapitre 040 opérations d'ordre de transferts entre sections	1 755 000,00 €	1 614 161,36 €	Chapitre 041 opérations d'ordre- opérations patrimoniales	4 434 000,00 €	3 680 514,58 €
Chapitre 041 opérations d'ordre- opérations patrimoniales	4 434 000,00 €	3 680 514,58 €	Chapitre 001 Solde d'exécution reporté	26 009,74 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 619 818,68 €</b>	<b>49 613 544,72 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 619 818,68 €</b>	<b>51 020 063,05 €</b>

M. LEROUX quitte la salle le temps du vote. Les conditions de quorum restent réunies dans les 2 collèges.

L'exposé des comptes étant entendu, M. ALPY propose d'en délibérer.

**Les élus du Comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019.**

M. LEROUX revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

## **5. Affectation des Résultats – Délibération n°5-2020**

Le compte administratif 2019 adopté **les élus du Comité syndical approuvent à l'unanimité la reprise des résultats comme suit :**

- **résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, soit 4 636 213,54 € au chapitre 002 « excédent d'exploitation reporté » ;**

- **résultat cumulé de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice, soit 140 883,21 €, au chapitre 001 « excédent d'investissement reporté ».**

## **6. Décision budgétaire modificative de 2020 n°1 (Budget Supplémentaire) – Délibération n°6-2020**

La décision budgétaire modificative n°1 de 2020 a pour objet l'intégration des résultats 2019, des ajustements sur les recettes dans le cadre de la crise sanitaire et quelques crédits nouveaux, notamment :

- - 3 150 000 € en produit de services (recettes de la régie intéressée)
- - 2 900 000 € en subventions d'investissement (FSN)
- + 500 000 € en immobilisation en cours (Marché Vie du Réseau)

Cette décision budgétaire fait également l'objet d'écritures d'ordre concernant le virement du solde de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement qui est opéré pour l'équilibre des comptes.

La vue d'ensemble ci-après présente les mouvements par chapitre.

SMIX DOUBS THD BS (DM1) 2020 - PRESENTATION GENERALE - VUE d'ENSEMBLE										
DEPENSES				RECETTES						
				BP	DM1	TOTAL	BP	DM1	TOTAL	
EXPLOITATION	REEL									
	011	Charges à caractère général	3 185 000,00		3 185 000,00	013	Charges de personnel	4 000,00		4 000,00
	012	Charges de personnel	600 000,00		600 000,00	70	Produits des services	9 175 000,00	-3 150 000,00	6 025 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00	73	Subventions participations	2 588 000,00		2 588 000,00
	66	Charges financières	750 000,00		750 000,00	75	Autres produits de gestion courante	170 000,00		170 000,00
	67	Charges exceptionnelles	50 000,00		50 000,00	77	Produits exceptionnels	50 000,00		50 000,00
	622	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	002	Résultat d'exploitation		4 656 213,54	4 656 213,54
		<b>TOTAL REEL</b>	<b>4 688 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 688 000,00</b>		<b>TOTAL REEL</b>	<b>11 967 000,00</b>	<b>1 486 213,54</b>	<b>13 453 213,54</b>
		ORDRE								
	023	Virement à la section d'investissement	5 799 000,00	1 486 213,54	7 285 213,54	042	OD transfert entre sections reprise subventions	1 920 000,00		1 920 000,00
042	OD transfert entre sections amortissements	3 625 000,00		3 625 000,00	042	OD transfert entre sections RIU	300 000,00		300 000,00	
042	OD transfert entre sections amortissements RIU	75 000,00		75 000,00		<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 220 000,00</b>	
	<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>9 499 000,00</b>	<b>1 486 213,54</b>	<b>10 985 213,54</b>		<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>14 187 000,00</b>	<b>1 486 213,54</b>	<b>15 673 213,54</b>	
	<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>14 187 000,00</b>	<b>1 486 213,54</b>	<b>15 673 213,54</b>						
INVESTISSEMENT	REEL									
	13	Subvention d'investissement		0,00	0,00	13	Subvention d'investissement	19 150 000,00	-2 900 000,00	16 250 000,00
	16	Emprunts dettes (Remboursement capital)	2 250 000,00	350 000,00	2 600 000,00	16	Emprunts dettes	6 170 000,00	2 122 903,25	8 292 903,25
	20	immobilisations incorporelles (Etudes,IRU)	465 000,00		465 000,00	23	Immobilisations en cours (travaux, av déléguaire)	300 000,00		300 000,00
	21	Immobilisations corporelles (Matériel matériel...)	4 000,00		4 000,00	26	Titres de participation	200 000,00		200 000,00
	23	Immobilisations en cours (travaux, av déléguaire)	30 130 000,00	500 000,00	30 630 000,00	001	solde d'exécution investissement		140 883,21	140 883,21
	020	Dépenses imprévues	250 000,00		250 000,00		<b>TOTAL REEL</b>	<b>25 820 000,00</b>	<b>-636 213,54</b>	<b>25 183 786,46</b>
		<b>TOTAL REEL</b>	<b>33 099 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>33 949 000,00</b>		ORDRE			
		ORDRE				021	Virement de la section d'exploitation	5 799 000,00	1 486 213,54	7 285 213,54
	040	OD transfert entre sections reprise subventions	1 920 000,00		1 920 000,00	040	OD transfert entre sections amortissements	3 625 000,00		3 625 000,00
040	OD transfert entre sections RIU	300 000,00		300 000,00	040	OD transfert entre sections amortissements RIU	75 000,00		75 000,00	
041	OD patrimoniales	3 865 000,00		3 865 000,00	041	OD patrimoniales	3 865 000,00		3 865 000,00	
	<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>6 085 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 085 000,00</b>		<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>13 364 000,00</b>	<b>1 486 213,54</b>	<b>14 850 213,54</b>	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>39 184 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>40 034 000,00</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>39 184 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>40 034 000,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>53 371 000,00</b>	<b>2 336 213,54</b>	<b>55 707 213,54</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>			
							<b>53 371 000,00</b>			
							<b>2 336 213,54</b>			
							<b>55 707 213,54</b>			

**Les élus du Comité syndical approuvent à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1 telle que présentée par chapitre.**

## **7. Rapport annuel 2019 de la DSP de la Régie intéressée – Délibération n°7-2020**

Conformément aux articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du CGCT, le Délégué de la Régie intéressée doit présenter avant le 31 mai de chaque année un rapport retraçant toute l'exécution de la délégation sur l'année passée et ce rapport doit être présenté aux élus de sorte qu'ils en prennent acte.

Parmi les points saillants de ce riche rapport peuvent être retenus que :

- 52 536 lignes étaient livrées par le Syndicat et commercialisées par le délégataire à la fin 2019, contre 36 062 à fin 2018, soit près de 16 500 lignes supplémentaires ou une augmentation du parc de 45 % ;
- à fin 2019, le réseau comptait 10 110 clients finaux (5 304 un an plus tôt), soit un taux de pénétration global de 19,2 % contre 14,7 % fin 2018 ;
- 3 opérateurs d'envergure nationale ou OCEN (Bouygues Télécom, Free, SFR) opéraient déjà le réseau et le 4<sup>ème</sup> (Orange) raccordait ses premiers clients bêta-testeurs en décembre.
- les recettes commerciales facturées par le Régisseur en 2019, que le Syndicat récupère avec un décalage d'un trimestre, se sont élevées à 3,526 M€ (1,44 M€ sur l'exercice précédent). Compte tenu des délais de paiement, le montant réellement encaissé en 2019 était de 3,284 M€ ;
- en miroir, les charges d'exploitation se sont élevées à 1,357 M€ ;
- les charges d'investissement rattachées à l'exercice 2019 que le Délégataire réalise pour le compte du Syndicat se décomposent en 2 postes principaux :
  - les investissements de premier établissement et autres investissements, notamment pour améliorer le réseau de collecte et pour l'activation du réseau (1,9 M€),
  - les raccordements : 2,1 M€ facturés ; cependant, le Délégataire annonce qu'une partie des raccordements effectués par les OCEN en 2019, estimée à 692 k€, n'a pas encore été facturée à l'exploitant et sera régularisée par la suite auprès du Syndicat. Quoi qu'il en soit, la croissance soutenue du nombre de locaux souscrivant un accès au réseau via un OCEN s'accompagne d'un effort d'investissement croissant pour le Syndicat.

Enfin, il convient de rappeler que le Délégataire bénéficie contractuellement d'une rémunération comprenant une part fixe et une part variable :

- Part fixe 2019 : 327 600 € ;
- Part variable 2019 (en positif ou en négatif calculé selon 5 critères) : - 19 492 € selon le détail ci-dessous.

Critère de rémunération	Montant
Résultat d'exploitation	-23 620.73€
Coût unitaire de raccordement	3 097 €
Délai de raccordement : objectif 4 semaines	46 250 €
Délai de raccordement : objectif 6 semaines	-13 750 €
Taux de disponibilité	0 €
Nombre d'utilisateurs	-31 468.50 €
<b>TOTAL rémunération variable</b>	<b>-19 492.23 €</b>

**Les élus du Comité syndical prennent acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la délégation de service public d'exploitation du réseau THD du Doubs.**

## **8. Convention d'accès au génie civil et aux appuis aériens – Délibération n°8-2020**

Le Syndicat est propriétaire de plusieurs centaines de kilomètres d'infrastructures aériennes et souterraines, et à ce titre est tenu de disposer d'une offre d'accès à son génie civil.

Une première version de ce modèle de convention est en vigueur depuis 2018. Cependant, il y manquait les conditions d'accès aux appuis aériens : celles-ci ont donc été rajoutées

Les redevances annuelles d'accès au GC syndical proposées sont les suivantes :

<b>Libellé</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix</b>
Redevance de mise à disposition de fourreaux incluant la maintenance standard hors intervention urgente	Par mètre linéaire par fourreau	1,20 €
Redevance de mise à disposition d'appuis aériens incluant la maintenance standard hors intervention urgente	Par appui	50 €

S'y ajoutent un certain nombre de frais d'études et de gestion détaillés dans l'annexe 2 du modèle de convention.

### ***Les élus du Comité syndical :***

- ***approuvent à l'unanimité ce modèle de convention ;***
- ***autorisent le Président à contractualiser sur cette base avec les opérateurs demandeurs.***

## **9. Avenant à la convention de codélégation de la BLHD et point d'avancement – Délibération n°9-2020**

**M. LEROUX** présente un projet d'avenant à la convention de groupement d'autorités concédantes conclue en 2018 dans le cadre du dossier de la Boucle locale haut débit (BLHD). Il s'agit principalement de déterminer la répartition entre les 3 codélégués d'une éventuelle indemnité versée au Délégué Alliance Connectic pour mettre fin à la délégation de service public en cours.

La clé de répartition proposée a été validée par le « Comité stratégique » des 3 codélégués. Elle correspond à la meilleure estimation de la répartition de la valeur comptable des infrastructures recensées dans chaque département selon l'audit de la DSP réalisé en 2019 par le cabinet Tactis :

- Doubs : 41,25 %
- Haute-Saône : 8,25 %
- Territoire de Belfort : 50,5 %

### ***Les élus du Comité syndical :***

- ***approuvent à l'unanimité le projet d'avenant n°1 à la convention de groupement d'autorités concédantes de la délégation de service public de la Boucle locale haut débit (BLHD) ;***
- ***donnent mandat au Président pour signer ledit avenant et réaliser toutes les diligences afférentes.***

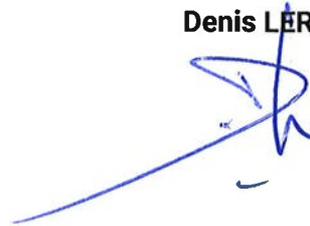
## **10. Informations diverses**

*Les points d'informations diverses n'ont pas fait l'objet de délibérations.*

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LEROUX lève la séance à 19h05.**

**Le Président du Syndicat mixte  
Doubs Très Haut Débit**

**Denis LEROUX**



### Délibérations adoptées :

- *n°01-2020 : Modalités d'organisation des réunions pendant l'état d'urgence sanitaire*
- *n°02-2020 : Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2019*
- *n°03 2020 : Compte de gestion du receveur du Syndicat sur les opérations de 2019*
- *n°04-2020 : Compte Administratif 2019*
- *n°05-2020 : Affectation des Résultats*
- *n°06-2020 : Décision budgétaire modificative de 2020 n°1 (Budget Supplémentaire)*
- *n°07-2020 : Rapport annuel de la DSP*
- *n°08-2020 : Convention d'accès au génie civil et aux appuis aériens*
- *n°09-2020 : Avenant à la convention de codélégation de la BLHD et point d'avancement*